

# Compte Rendu de la Réunion du 12 novembre 2024 à 20 heures 00

Séance du 12 novembre 2024 à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le douze novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice 11

Présents : André BERTEAUX, Olivier VAN DER VRECKEN, Christiane DARNAUX, Franck DERNONCOURT, Stéphane PETIT, Line LECLERCQ, Marie-Rosine BAILLY, Jean-Luc VANDEPONTSEELE

Absents excusés : Florence BAVAY, Thierry MOUVET, Sylvie LECOYER,

Pouvoir : Néant

Démissionnaire : Néant

Décédé : Néant

Secrétaire de séance : Olivier VAN DER VRECKEN

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 h00.

Lecture du PV précédent CM : aucune remarque

1. Monsieur Le Maire propose de nommer Nancy Pic comme agent recenseur et Lou Pelliccia comme coordinateur communal. Pour rappel, le recensement de la population de la commune d'Hestrud sera réalisé entre le 16 janvier 2025 et 15 février 2025.
2. Monsieur Le Maire informe que le Conseil Municipal a la possibilité de réétudier les modalités de publicité des actes pris par notre commune. Cette possible révision de modalité est décrite dans le décret N°2021-1311 du 7 octobre 2021 avec la particularité qu'Hestrud est une commune de moins de 3500 habitants. Après échange entre les conseillers municipaux, il a été décidé de continuer à publier via le site web officiel de la commune ([www.hestrud.fr](http://www.hestrud.fr)) mais de réaliser en parallèle une publication papier sur les valves mises à disposition du public. Cette disposition est prise afin de faciliter l'accès aux informations aux personnes n'ayant pas de moyen électronique d'accès.
3. Monsieur Le Maire passe en revue les différents chantiers (restauration du Kiosque, réfection de la façade de la Mairie, restauration du mur du cimetière, achat et placement de l'éclairage de la Salle des Fêtes, ...) pour lesquels des demandes de subventions ont été déposées. Le Conseil Municipal a pris connaissance du statut de chacun des chantiers et approuve le lancement des opérations nécessaires à la récupération des fonds de subvention.
4. Après concertation, la date pour les vœux du Maire a été fixée au jeudi 30 janvier 2025.
5. Monsieur Le Maire informe que le constat d'abandon de certaines concessions funéraires a été acté par les autorités compétentes. Le Conseil Municipal approuve les documents constatant l'abandon des tombes. Monsieur le Maire présente un devis d'une société habilitée à procéder à l'évacuation des tombes concernées et propose de déterminer un emplacement d'un ossuaire pour la récupération des ossements des défunts. Il est à signaler le montant important associé aux opérations d'évacuation. Dès lors, ces évacuations seront décidées au cas par cas, en fonction des besoins et des finances de la Commune.
6. Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux en cours. Aucune remarque n'a été faite.
7. Points divers
  - a. Stéphane Petit propose un achat conjoint Mairie/Comité des fêtes d'illuminations de Noël (1 Renne, 1 Traîneau, 2 sapins et 2 guirlandes de 20m). Le coût de 823 € HTVA sera donc pris en charge par la Mairie et le Comité des fêtes à la proportion 50/50.
  - b. Line Leclercq demande la possibilité de placer des panneaux "interdiction aux camions de plus de 3 tonnes" dans la Vallée de le Thure. Monsieur le Maire se charge de reprendre contact avec les autorités compétentes.

- c. Christiane sollicite de faire un rappel pour demander aux habitants d'Hestrud de respecter la législation en vigueur pour la taille des haies et des arbres. Un rappel de la législation sera fait à partir du site web de la Commune.
- d. Monsieur le Maire signale que le four de la Salle des fêtes est de nouveau en panne. Ces pannes sont récurrentes. Dès lors des prédispositions seront prises pour contrôler régulièrement l'état du four par la personne chargée des états des lieux d'entrée et de sortie.

Monsieur le Maire lève la séance.

